



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 02 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre,

le lundi 02 décembre

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 27 novembre 2024 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Papadopulo, Maire. La séance est ouverte à 20h03.

Présents : Jean Papadopulo, Eric Doyen, Anh Brun, Matthieu Joly, Cécile Gery, Pascale Besch, Nicolas Jambot, Matthieu Querenet, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

Pouvoirs : Christelle Bernard à Anh Brun, Marielle Berlioz à Nicolas Jambot, Patrice Fournier à Cécile Gery.

Absents : Emilie Delwaulle.

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024

Finances/Urbanisme/Affaires générales (Rapporteurs Matthieu Joly, Christelle Bernard, Jean Papadopulo, Cécile Gery, Anh Brun et Eric Doyen)

2024-0212-1 Apurement compte 203 et abondement compte 66111

2024-0212-2 Mandatement investissements 2025

2024-0212-3 Pénalités de retard Entreprise RABY

2024-0212-4 DP création porte salle polyvalente

2024-0212-5 DP conteneur

2024-0212-6 Création nom de rue OAP Revellins

2024-0212-7 Convention CLSM

2024-0212-8 Adhésion Souvenir Français

2024-0212-9 SARA Aménagement – solde excédentaire

Décisions du maire

Convention Rêvédance

Convention Unifoot

Divers

Présentation du rapport triennal sur la consommation d'espaces naturel, agricole et forestier

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024

Serge Comberousse demande qu'un PV soit fait pour la séance du 23 septembre 2024 qui avait été levée suite au départ de l'opposition et par conséquent au quorum qui n'était pas atteint.

Le procès-verbal est **approuvé** à l'unanimité.

1. Apurement compte 203 et abondement compte 66111

Matthieu Joly expose la délibération au Conseil Municipal en expliquant que ce sont des opérations purement comptables.

Il est proposé au conseil municipal **d'approuver** l'apurement du compte 203 et l'abondement du compte 66111.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 3 (S. Comberousse, J. Delroise, V. Luxos)

2. Mandatement investissement 2025

Matthieu JOLY explique que ces mandatements relatifs à l'investissement sont demandés tous les ans afin de prévoir d'éventuelles dépenses de début d'année et avant le vote du budget 2025.

Le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser** le mandat des dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de cette même année.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette autorisation.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 3 (S. Comberousse, V. Luxos, J. Delroise)

3. Pénalités de retard Entreprise RABY

Matthieu JOLY expose la délibération relative aux pénalités de retard qui sont appliquées à l'entreprise RABY pour travaux réceptionnés avec 100 jours de retard. Conformément à l'article 12 « pénalités pour retard d'exécution » du CCAP, le montant des pénalités s'élève à 7 300 €. Suite à des échanges qui ont eu lieu entre la mairie et l'entreprise Raby ainsi que la conjoncture actuelle, il est proposé de minorer de moitié les pénalités soit un montant de 3 650 €.

Jimmy Delroise demande pourquoi nous n'appliquons pas les pénalités comme indiqué sur le contrat.

Il rajoute que pour une entreprise avec qui la commune avait travaillé pour les travaux de plomberie réalisés à l'école, les pénalités n'avaient pas été appliquées.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a eu aucune communication ni information de la part de l'entreprise RABY quant au retard pris sur le chantier, ce qui a engendré des défaillances qui ont contraint les travaux en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **approuve** la minoration des pénalités à l'entreprise Raby pour un montant de 3 650 €.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 3 (S. Comberousse, V. Luxos, J. Delroise)

4. Déclaration Préalable pour la création d'une porte à la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose la délibération relative à la création d'une porte en lieu et place d'une actuelle fenêtre à la salle polyvalente du complexe.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- **Autorise** le Maire à signer et à déposer la demande de déclaration préalable pour les travaux sus indiqués et tout acte s'y rapportant.
- **Ajoute** qu'en l'absence de conflit d'intérêt, le Maire est autorisé à signer l'arrêté qui accordera ou refusera la demande de déclaration préalable après instruction.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

5. Déclaration Préalable pour l'installation d'un conteneur

Monsieur le Maire explique qu'il est question de l'installation d'un conteneur en face du local technique, au complexe sportif. Cela permettra de pouvoir stocker du matériel des services techniques qui manquent de place.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- **Autorise** le Maire à signer et à déposer la demande de déclaration préalable pour les travaux sus indiqués et tout acte s'y rapportant.
- **Ajoute** qu'en l'absence de conflit d'intérêt, le Maire est autorisé à signer l'arrêté qui accordera ou refusera la demande de déclaration préalable après instruction.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

6. Création nom de rue OAP Revellins

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération relative à la création d'un nom de rue à la voie relative à l'opération d'aménagement de la zone Les Revellins. Il est nécessaire de nommer cette voie pour faciliter le repérage des services de secours, des services publics et autres.

Serge Comberousse indique qu'habituellement on donne le nom d'un lieu-dit. Dans cette situation, le hameau de la Calatière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue :

- **Valide** le principal général de dénomination et numérotation de cette voie,
- **Valide** le nom attribué à la voie communale,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Adopte** la dénomination suivante :

Rue de la Syrah

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

7. Convention constitutive du Conseil de Santé Mentale des Portes de l'Isère Nord

Cécile Gerey expose au conseil municipal la proposition du CCAS de l'Isle d'Abeau relative à la signature d'une convention constitutive du Conseil de Santé Mentale des Portes de l'Isère Nord. Cette dernière est valable pour quatre ans et débutera le 1^{er} janvier 2025, jusqu'au 31 décembre 2028.

Aucune participation financière n'est demandée à la commune, l'ARS et le CCAS de l'Isle d'Abeau financent le projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **approuve** la signature d'une convention constitutive du Conseil de Santé Mentale des Portes de l'Isère nord.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

8. Adhésion à l'association « Le Souvenir Français »

Anh Brun propose au conseil municipal l'adhésion à l'association « Le Souvenir Français ». Cette dernière peut apporter un soutien financier concernant la création d'une tombe du soldat Mort pour la France à hauteur de 20% du montant des travaux HT, dans la limite de 1 600 €.

Une cotisation d'un montant de 50 € est demandée par l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **approuve** l'adhésion à l'association « Le Souvenir Français ».

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

9. SARA Aménagement – solde excédentaire

Éric DOYEN explique au Conseil Municipal que SARA Aménagement nous informe qu'à la clôture du mandat AM1622 relatif à l'aménagement des accès et stationnements dans le cadre de l'extension du groupe scolaire, il est constaté un solde excédentaire de 12 456,81 € en faveur de la commune.

SARA Aménagement demande une délibération de notre part ainsi que l'émission d'un titre de recette.

Le Conseil Municipal décide :

-D'**approuver** la délibération relative au solde excédentaire du mandat AM1622 relatif à l'aménagement des accès et stationnements dans le cadre de l'extension du groupe scolaire de SARA Aménagement, d'un montant 12 456,81 € en faveur de la commune.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1 (S. Comberousse)

Décisions

Monsieur le Maire expose les deux décisions :

- Convention avec Rêvédance
- Convention avec Unifoot.

Serge Comberousse demande si l'association est prioritaire lorsqu'il y a des manifestations ? Matthieu Querenet et Monsieur le Maire expliquent qu'il y a un planning qui est établi annuellement. Les associations sont toujours informées bien en amont des manifestations qui ont lieu. Cela n'impacte en rien les associations ou les organisateurs d'évènements.

Divers

Présentation du rapport triennal sur la consommation d'espaces naturel, agricole et forestier par Eric Doyen qui explique que ce rapport doit être produit au minimum tous les 3 ans. L'objectif étant le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050.

Sur la commune de Four, il a été consommé 11.67 hectares entre 2011 et 2022. Un comparatif est fait entre les communes voisines d'une superficie équivalente et nous constatons que nous avons peu consommé.

L'idée étant de ne pas dépasser 6 à 7 hectares sur les 10 ans à venir.

Serge Comberousse ajoute qu'il ne faut pas oublier l'économie de la commune qui est impactée si on réduit les nouvelles constructions.

Eric Doyen ajoute qu'il est effectivement différent de transformer une grange en plusieurs appartements qui n'impacteront pas l'artificialisation des sols, que de construire de nouvelles habitations qui nécessiteront des travaux de voiries, réseaux...

Jimmy Delroise demande pourquoi dans le programme de la SARA Aménagement, entre la phase C et la phase D, on passe de 1.7 millions d'Euros à 3.1 millions d'Euros ? Comment l'expliquer ?

Eric Doyen explique que les phases ne sont pas définies. Les surfaces seront plus petites et un chiffrage sera à nouveau demander à l'organisme aménageur. Le bilan sera aussi fonction de la vente des terrains.

Véronique Luxos demande si des travaux sont prévus Chemin des Molettes ? La zone semble balisée.

Eric Doyen explique qu'aucun aménagement n'est prévu sur cette route.

Clôture de la séance à 20h47.

Jean PAPADOPULO, Maire de Four



Matthieu QUERENET, secrétaire de séance

